



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 25/053/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 9 juin 2023 -

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 mai 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, M. Philippe CHERY qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Olivier MALECAMP

• **Élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, M. Julien BOUILLON et M. Nicolas PIOT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Deux listes sont déposées et enregistrées :

- Liste « Ensemble Continuons Ollainville »
- Liste « Agir pour la Démocratie »

Composition des listes :

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » est composée par M. Jean-Michel GIRAIDEAU, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Olivier MALECCAMP, Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Sophie-Anne PEAN, M. Pierre PAREUX, Mme Véronique MAFFÉO, M. Michel BURILLO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Muriel CHEVRON, M. Ludovic GOURDY, Mme France NOIROT, M. Julien BOUILLON, Mme Marie-France DELANZY.

La liste « Agir pour la Démocratie » est composée par M. Laurent MEUNIER, Mme Sylvie MARCHAND, M. Philippe JOLY

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- Liste « Ensemble Continuons Ollainville » : 24 voix
- Liste « Agir pour la Démocratie » : 3 voix

Le quotient applicable est : $27/15 = 1,8$

1^{re} répartition :

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » obtient : $24 : 1,8 = 13,33$, soit 13 sièges

La liste « Agir pour la Démocratie » obtient : $3 : 1,8 = 1,66$, soit 1 siège

Ainsi 14 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 15^{ème} siège :

Liste « Ensemble Continuons Ollainville » : $24 : (13+1) = 1,71$

Liste « Agir pour la Démocratie » : $3 : (1+1) = 1,5$

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » emporte ainsi ce 15^{ème} siège.

Monsieur le Président proclame les résultats définitifs :

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » : 14 sièges

La liste « Agir pour la Démocratie » : 1 siège

Délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

Le quotient applicable est : $27/5 = 5.4$

- Liste « Ensemble Continuons Ollainville » : 24 voix
- Liste « Agir pour la Démocratie » : 3 voix

1^{re} répartition :

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » obtient : $24 : 5.4 = 4.44$, soit 4 sièges

La liste « Agir pour la Démocratie » obtient : $3 : 5.4 = 0.55$, soit 0 siège

Ainsi 4 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 5^{ème} siège :

Liste « Ensemble Continuons Ollainville » : $24 : (4+1) = 5.80$

Liste « Agir pour la Démocratie » : $3 : (0+1) = 3$

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » emporte ainsi ce 5^{ème} siège.

Monsieur le Président proclame les résultats définitifs :

La liste « Ensemble Continuons Ollainville » : 5 sièges

La liste « Agir pour la Démocratie » : 0 siège

Le 12 juin 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'OLLAINVILLE" at the top and "ESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "GIRAUDEAU".

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2023

Application agréée E-legalite.com

